

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 15/PFU/186000
DMS SD/2264-0007/06/2007-485PU
N/réf. : AVL/ah/SBK-2.32/s430
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Place Colignon – Hôtel Communal. Installation d'un abri pour vélos dans la cour. Avis conforme.
Dossier traité par M. S. Duquesne à la D.M.S. et par M. Guillan-Suarez à la D.U.

En réponse à votre courrier du 14 février 2008 sous référence, réceptionné le 20 février dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 mars 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme **favorable sous réserve.**

La demande porte sur l'installation d'un abri pour vélos dans la cour de l'Hôtel Communal de Schaerbeek, classé pour sa totalité par arrêté du 13/04/1995. Conçue en acier, l'installation accueillera les vélos qui sont actuellement dispersés dans les couloirs du bâtiment et qui appartiennent au personnel de l'administration communale.

S'agissant d'un dispositif mobile qui ne sera pas ancré aux façades protégées, la C.R.M.S. ne s'y oppose pas pour autant que l'aménagement ne donne lieu à aucune autre intervention sur le monument classé, qui serait liée au rangement des vélos (modification de seuils, adaptation de portes ou autres). Elle demande également de compléter le dossier et de fournir la fiche technique du dispositif à la D.M.S. pour permettre d'en vérifier l'impact sur le plan esthétique. Quant aux poubelles qui sont actuellement entreposées dans la cour, la Commission prend bonne note du fait qu'elles seront stockées dans le garage tel que cela a été communiqué au gestionnaire du dossier à la D.M.S.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.